

Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE 9499 Z

FORMATION LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES EN EXPERTISE JUDICIAIRE

■ Contexte général et Objectifs de la formation

La formation s'adresse à toute personne ayant une pratique expertale avérée, de conseil ou judiciaire, et souhaitant développer ses connaissances relatives aux moyens d'investigations. La formation est également adaptée à toute personne débutant dans l'expertise.

Sans préjuger d'une acceptation, cette formation permettra de compléter le dossier de demande d'inscription ou de renouvellement sur la liste des experts près la Cour d'Appel.

Le participant recevra une **attestation correspondant à 8 heures de formation**.

Objectifs de la formation

- Acquérir ou mettre à niveau ses connaissances dans le domaine de l'expertise judiciaire,
- Appréhender la posture à tenir dans les missions d'expertise judiciaire
- Savoir mettre en pratique les investigations techniques dans le cadre d'une expertise judiciaire
- Établir les documents à produire en expertise

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Tout professionnel intervenant dans le domaine de la construction : architecte, maître d'œuvre, ingénieur, ayant une pratique expertale avérée, de conseil ou judiciaire.
- Si n'a jamais pratiqué l'expertise judiciaire, avoir suivi la formation initiale à l'expertise judiciaire.
- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 70 ans
- Matériel demandé : connexion internet sur ordinateur ou sur téléphone portable pour le présentiel ; si formation en visio-conférence : connexion internet sur ordinateur, micro, webcam

■ Dates et lieu de la prochaine formation

Prévision : le **mardi 08 février 2022** - 8 heures de formation, 9h à 13h – 14h à 18h

La dernière heure à la fin de journée est prévue pour le QCM et les formalités d'évaluation de la formation

Lieu : Paris (10e) ou par visio-conférence, avec l'outil Zoom

■ Le programme

- Conditions d'intervention des experts
- Rappel des obligations liées aux constatations
- Respect du caractère contradictoire des opérations d'expertise
- Les investigations techniques
- L'intervention du sapiteur
- Présentation de cas réels

■ Les formateurs

- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Marseille

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
DATADOCK n°0055834

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

▪ Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires en cours ou après la formation.
Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation

▪ Coût et prise en charge de la formation :

- Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2021 :
Gratuit (à régler 30 € pour les frais de pauses et repas).

- Autres : 300 € ttc.

Le déjeuner est inclus (si présentiel).

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA. Prévoir le règlement par virement.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF est référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834. La démarche de certification QUALIOPI est en cours. Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre demande d'inscription, il demandé de compléter un questionnaire de positionnement, afin de connaître le public inscrit et de permettre au formateur d'affiner sa présentation.

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un questionnaire d'évaluation vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter des informations complémentaires sur les points demandant des précisions. Nous vous demandons de le remplir car sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation structurées auprès du CNOA et permet d'apporter aux tribunaux une attestation de suivi d'une formation dans le domaine de l'expertise judiciaire.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation qui nous permettra de prendre les dispositions pour apporter des améliorations.

Modalités d'inscription :

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription et le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 4 et 5 du présent document dûment complétées (avec la photo).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum) – non nécessaire pour les membres du CNEAF.

2. Si votre demande est acceptée, (quand la date du stage sera fixée), vous recevrez par courriel :

- La convention de stage
- Le programme détaillé
- Un devis nominatif
- Les coordonnées et horaires du rendez-vous avec plan d'accès du lieu de la formation (livret d'accueil, si présentiel).

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
DATADOCK n°0055834

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

3. Après avoir reçu ces documents, retournez par mail :

- La convention de stage et le devis signés.
- L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
Important pour nous permettre de bien repérer votre règlement : merci de noter votre « Nom » et si possible le « Titre de la formation » dans le libellé.
Ci-après, notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	--------------	----------

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'après réception de l'avis de virement.

Pour toute annulation reçue moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, sauf justificatif de motif impérieux : Le montant du repas et pauses est retenu (montant demandé aux membres du CNEAF) ; pour les autres, à moitié du montant de la formation sera retenue.

La somme est remboursée intégralement si annulation à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→ Si vous avez une situation de handicap, et souhaitez des renseignements complémentaires, veuillez nous prévenir avant d'envoyer votre dossier. Personne à contacter pour échanger et adapter votre parcours selon votre cas :

Mireille MOUSSY : ☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

→ Si vous avez une intolérance alimentaire (pour la session en présentiel), nous prévenir au plus tard une semaine avant la formation. Le repas est compris dans le prix ; si le stagiaire n'assiste pas au repas, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Clôture des inscriptions : un mois avant le début de la formation, au-delà si places disponibles

- **Session limitée à 12 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 6 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Mireille MOUSSY

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français

Ancien Couvent des Récollets

148 rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com



Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
DATADOCK n°0055834

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

**FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES
EN EXPERTISE JUDICIAIRE
Paris – Mardi 08 février 2021**

À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

5
Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2021

Virement de 30 € sera effectué depuis la banque :

Autre :

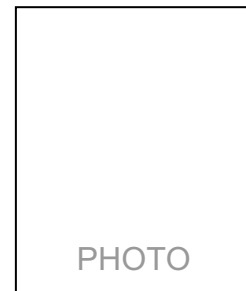
Virement de 300 € sera effectué depuis la banque :

▪ **Indiquer si vous demandez une prise en charge** : non oui

Si oui, précisez FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature



QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

INSCRIPTION à la FORMATION : Les INVESTIGATIONS TECHNIQUES

Date : NOM Prénom :

Département : Téléphone E-mail

Question :		Précisions
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?		
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, précisez :
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarie Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Êtes-vous inscrit sur une liste d'expert de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?		
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?		
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?		Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?		En complément de mon activité A plein temps Autre, précisez :
Qu'attendez-vous de la formation ?		Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
DATADOCK n°0055834

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com